

TOUS LES JEUNES ONT DES DROITS

” L'accès des jeunes aux droits est une condition nécessaire à leur épanouissement personnel et à leur accès à l'autonomie.

” L'accès plein et sans entrave des jeunes aux droits est un élément essentiel de la culture des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

■ Les gouvernements devraient...

- ▶ s'attaquer aux pratiques discriminatoires dont sont victimes les jeunes, en privilégiant les identités multiples et la discrimination intersectorielle
- ▶ supprimer tout obstacle au droit des jeunes de se réunir pacifiquement et de constituer librement des associations et des syndicats, d'y adhérer et d'y contribuer activement
- ▶ établir ou développer, à tous les niveaux, des politiques de jeunesse qui soient susceptibles de promouvoir et de faciliter plus efficacement l'accès des jeunes aux droits
- ▶ adopter une approche coordonnée pour l'amélioration de l'accès des jeunes aux droits, grâce à une coopération entre tous les domaines d'action politiques pertinents aux niveaux international, national, et local
- ▶ mettre en place des stratégies destinées à améliorer l'accès des jeunes aux droits, qui reflètent les principes de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme, de la non-discrimination et de l'égalité des chances, de l'égalité des genres, de la responsabilité, de la démocratie, de la participation et de la solidarité intergénérationnelle.

**Extrait de la Recommandation
du Comité des Ministres aux États membres
sur l'accès des jeunes aux droits [CM/Rec(2016)7]**

Consultez la Recommandation : <https://bit.ly/2KyVjbY>

www.coe.int/youth